

l'écho de Chamant

N°152
JUIN
2024

Bulletin municipal d'informations • chamant.fr



Édito **p. 2**
Actualités **p. 3**
Proche de vous **p. 4 à 5**

Dossier p. 6 à 7
Vie de la commune
p. 8 à 10

Évènements **p. 11**
Agenda &
adresses utiles **p. 12**

ÉDITO DU MAIRE

Un été en chantier

Chères Chamantaises,
chers Chamantais,

Avec l'arrivée de l'été, c'est l'occasion de vous tenir informés de quelques points importants pour notre village.

Tout d'abord, les travaux de l'échangeur, menés par le Conseil départemental de l'Oise, sont en cours. Bien que ce chantier ne soit pas initié par notre commune, nous avons veillé à ce que la durée des travaux soit la plus réduite possible, car nous sommes bien conscients des désagréments qu'ils causent en termes de circulation et des pertes importantes de chiffre d'affaires pour nos commerçants. Nous avons œuvré pour être au début du projet et agir l'été avec moins de circulation, car ce chantier n'est que le début d'une longue série avec l'échangeur de Fleurines et celui de Senlis, ainsi que la création d'une quatre voies à la sortie de l'autoroute de Senlis vers la Faisanderie.

Je tiens également à rappeler l'importance d'aller voter, quelle que soit votre sensibilité. Notre pays est à un tournant majeur de son paysage politique, et il est crucial que chacun de nous fasse entendre sa voix. Participer aux élections est, non seulement un devoir citoyen, mais aussi une manière d'influencer les décisions futures. Nous ne pourrions critiquer les choix faits si nous n'avons pas pris part au processus démocratique.

Pour ceux d'entre vous qui partent en vacances, sachez que notre police municipale sera particulièrement vigilante. Des rondes régulières seront effectuées pour non seulement surveiller les maisons inoccupées, mais également veiller à ce que les modifications de circulation dues aux travaux n'entraînent pas d'incivilités.

Ensemble, continuons à faire de Chamant un lieu où il fait bon vivre, même en période perturbée. Je vous souhaite un été ressourçant, et reste à votre écoute.

Philippe Charrier, Maire de Chamant



Philippe CHARRIER, Maire de Chamant.

État civil

MARIAGES

Victorine ANDRIEU
et Arsène LAZAYDAY
le 20/10/2023

Gislaine DOMANSKI
et Antonio EGUILÉOR
le 06/02/2024.

NAISSANCES

Armel CEILLIER
le 14/11/2023

Iris BOTTE
le 30/03/2024

DÉCÈS

Michèle MULLER
le 18/01/2024

Ginette THIOU
le 18/03/2024

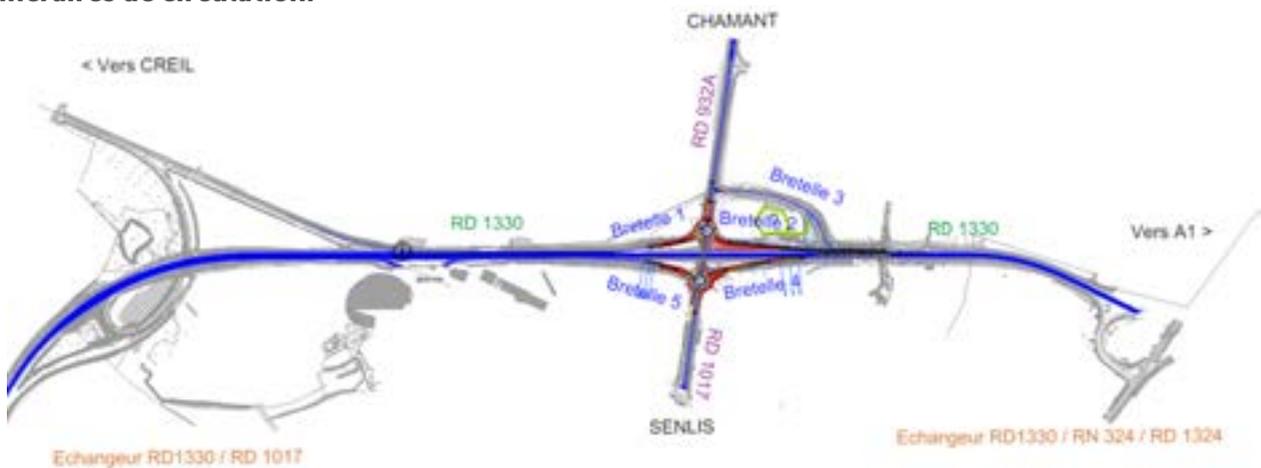




Travaux

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE CHAMANT – RD1330 CET ÉTÉ !

Avec le passage de 33 000 véhicules par jour entre Senlis et Creil, le Département de l'Oise a enclenché d'importants travaux d'aménagement de la RD1330 dont celui de l'échangeur de Chamant qui a débuté le 3 juin 2024. Ils se termineront fin août (hors aléas) et les différentes phases modifieront les itinéraires de circulation.



Pourquoi ces travaux

- Améliorer la fluidité et la sécurité de la RD1330,
- Créer un aménagement valorisant la biodiversité,
- Assurer la continuité de la voie verte connexe (RD 932a / RD1017 à Chamant).



Pendant toute la durée des travaux, piétons et cyclistes pourront continuer à circuler dans les 2 sens.

Planning et financement du chantier

Les travaux ont débuté début juin et se terminent fin août (hors aléas). Le montant de l'opération est estimé à 2,5 M€.

La nature des travaux

- Réalisation de 2 giratoires accompagnés de leurs raccordements sur les bretelles existantes
- Création d'une nouvelle bretelle vers Chamant
- Rénovation du pont franchissant la RD1330
- Rétablissement de la voie verte entre Chamant et Senlis



Attention, pendant la même période, des travaux de reprises de malfaçons vont être réalisés dans le centre du village. La circulation sera interdite dans toute la rue Alain de Rothschild jusqu'à la rivière et l'accès au pont sera interdit en venant de Lille par l'autoroute ou de Crépy-en-Valois et Ermenonville. Les riverains auront un accès facilité et adapté.

NOTRE COMMUNE

PROCHE DE VOUS

JEUNESSE

Faire l'école dehors



Acquérir une connaissance des végétaux et animaux présents dans notre environnement quotidien et plus lointain afin de mieux les préserver et prendre conscience du rôle essentiel de l'homme dans le maintien des équilibres naturels. Ce sont les deux objectifs que vise l'équipe éducative de l'école de Chamant à travers leurs différentes sorties nature.



Opération Hauts-de-France propre le vendredi 15 mars ; Sortie en baie de Somme du 16 mai avec les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ; Observation de la faune et de la flore de l'Aunette avec Valentin Deforest de la SAGE le 28 mai ; Désherbage des carrés potagers par les CM2 avant les plantations du périscolaire et des PS/MS ; Défilé du carnaval le 28 février



Mobilisation contre la fermeture d'une classe à Chamant

L'annonce par l'Éducation nationale de la fermeture d'une classe à l'école de Chamant a provoqué une mobilisation immédiate pour retenir les jeunes familles dans notre commune, et préserver la vitalité et la qualité de vie de Chamant.

Refuser la fatalité

Basée sur l'évolution factuelle des effectifs des années passées et sur les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire, l'Éducation nationale nous annonçait fin 2023, la suppression d'un poste d'enseignant sur notre école. Le Maire de Chamant, Philippe Charrier, connaissant les conséquences de la fermeture d'une classe s'est mobilisé en constituant un dossier factuel solide qu'il a adressé à l'inspecteur.

Des conséquences lourdes

Une telle mesure aurait obligé les familles à choisir entre une classe

multi-niveaux ou la scolarisation de leurs enfants en dehors du village. En conséquence : des journées plus longues avec les trajets obligeant les parents à prendre leur voiture. Sans compter l'affaiblissement de notre école publique, l'augmentation consécutive des effectifs par classe et la détérioration des conditions d'enseignement avec la configuration actuelle des locaux.

Notre village est vivant

Chamant connaît une augmentation de sa population, passant de 1025 habitants en 2020 à 1059 en 2021 et plusieurs projets immobiliers sont en cours, dont la construction d'une

maison d'assistantes maternelles de 16 berceaux.

La rentrée 2024

L'école de Chamant dispose de deux bâtiments indépendants bien équipés, offrant des espaces dédiés à chaque niveau scolaire et accueillera bien tous les enfants à la rentrée. La mairie va maintenir son soutien financier (fournitures scolaires, équipements pédagogiques, renouvellement des manuels, transport pour les sorties pédagogiques et subventionne la coopérative scolaire...) et restera très vigilante pour les prochaines rentrées.

HISTOIRE

Le château de Chamant



Pendant la Seconde Guerre mondiale, le château et son parc subirent de nombreux dommages dus aux bombardements aériens des troupes alliées sur le champ d'aviation allemand installé à proximité. En 1948, le parc et le château sont laissés à l'abandon. Il se trouvait Avenue Foch, côté gauche en allant vers la forêt. En 1960, le château est démoli. Des résidences sont bâties le long de l'avenue du Maréchal Foch (le mur de clôture en pierre le long de l'avenue a été préservé).

Le château de Chamant n'existe plus, mais cette splendide bâtisse témoigne de l'influence que le village de Chamant a pu avoir sur la région.

Histoire et splendeur

Le château de Chamant, également connu sous le nom de Château du Plessis-Chamant, fut un édifice remarquable construit au XVIII^e siècle. Il était situé à la sortie nord-est de Senlis, le long de la route de Compiègne. Initialement propriété de la famille de Choisel, puis de la famille de Rasse, il était entouré de vastes jardins réputés pour avoir été dessinés par Le Nôtre, célèbre jardinier du roi Louis XIV.

La propriété de Lucien Bonaparte

Après la Révolution française, la propriété fut acquise par le Général Leclerc, qui la céda en août 1799 à son beau-frère Lucien Bonaparte, frère de Napoléon Bonaparte. Lucien, prince de Canino, était un homme cultivé, archéologue et fervent défenseur de la liberté. Sous sa possession, le château connut une transformation spectaculaire. Son architecte, Poyet, transforma la vieille demeure en un somptueux château avec une salle de théâtre décorée par Calais et Fragonard fils, ainsi qu'un jardin anglais parsemé de fleurs rares.

Transformation et décadence

Lucien Bonaparte menait une vie fastueuse au Plessis-Chamant, contrastant fortement avec la vie plus austère de son frère Napoléon. En 1804, brouillé avec Napoléon, Lucien quitta la France pour l'Italie.

Le château fut détruit vers 1805, et Lucien dut se séparer de la propriété. En 1830, un nouveau château fut construit à un emplacement légèrement différent. Ce nouveau bâtiment, bien que moderne, ne parvint pas à recréer la splendeur de l'original.



Photo non datée. En 1892, la propriété est vendue à M. Menier, propriétaire de la célèbre chocolaterie de Noisiel.

L'occasion d'une balade ?

Le château est détruit en 1960. Quant au parc, il a conservé une frange boisée principalement au nord et sur ses limites. Quelques beaux arbres y subsistent. Des détails de l'ancien parc, notamment le cadre du temple d'Amour et les traces du saut de Loup sont encore présents au lieu-dit intitulé les Plants, dans un bosquet, derrière les paddocks (pistes d'entraînement des chevaux). Enfouis sous la végétation, il subsiste un bassin avec une grotte, une arche suspendue, des traces de souterrains et divers vestiges.

Source : La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France (DREAL) et bulletin du G.E.M.O.B* n°70-71

*Groupe d'Etude des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis) est une association à but culturel créée en 1973 qui s'intéresse à l'histoire locale, l'archéologie et l'histoire de l'art. Le Gemob publie périodiquement des bulletins à la vente.

Chamant un village éco-responsable

ENVIRONNEMENT

Gestion des mauvaises herbes : une approche responsable

Préservation de notre cadre de vie

Chamant, c'est un cadre verdoyant, un petit village entre forêt, rivières et nature magnifique. Pour préserver cette beauté naturelle, la gestion des mauvaises herbes est une priorité pour nos services municipaux.

Une gestion respectueuse de l'environnement

À Chamant, nos services municipaux s'efforcent de maîtriser la croissance des mauvaises herbes en utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement. Ils privilégient des techniques manuelles et mécaniques, réduisant ainsi l'utilisation de produits chimiques.

Que dit la loi ?

L'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime définit les produits de biocontrôle comme des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures. À Chamant, nous appliquons rigoureusement cette réglementation pour minimiser l'impact sur l'environnement. Les produits de biocontrôle incluent les macro-organismes, les médiateurs chimiques comme les phéromones, et les substances naturelles d'origine végétale ou minérale.

Qu'est-ce qu'une mauvaise herbe finalement ?

Scientifiquement, une mauvaise herbe est une plante indésirable qui pousse là où on ne la souhaite pas, souvent au détriment des cultures ou des plantations désirées. Ces plantes sont généralement résistantes et prolifiques, pouvant rapidement coloniser des espaces et concurrencer les plantes cultivées pour les ressources en lumière, en eau et en nutriments. Elles

peuvent également abriter des parasites et des maladies, ce qui justifie la nécessité de les contrôler.

Actions concrètes des services municipaux

Les agents municipaux de Chamant utilisent principalement «l'huile de coude» et les produits de biocontrôle pour lutter contre les mauvaises herbes. Cette approche permet de maintenir notre village propre et accueillant tout en respectant la nature. En complément, ils appliquent des produits de biocontrôle pour traiter les zones les plus difficiles.

Mais comment lutter contre les mauvaises herbes

Pour les gérer, essayez ces astuces écologiques :

- Paillage : Couvrez le sol avec du paillis pour limiter la croissance des mauvaises herbes.
- Vinaigre blanc : Pulvérissez du vinaigre blanc directement sur les mauvaises herbes pour les dessécher.
- Eau de cuisson : Utilisez l'eau bouillante de vos pâtes ou pommes de terre pour les éliminer naturellement.

Une responsabilité partagée

Chaque année, les Chamantais contribuent à garder notre beau village verdoyant en entretenant leurs jardins, leurs haies, leurs arbres et leurs jolis massifs fleuris. Les services techniques et les entreprises qui travaillent pour notre village veillent également à entretenir les espaces publics. Tout ceci a évidemment un coût financier qui reste cependant maîtrisé grâce à un planning d'intervention rigoureux et à l'implication de tous.



Ingrédients

2 tasses de jeunes feuilles de mauvaises herbes (pissenlit, ortie, pourpier, etc.)

1/2 tasse de noix (noix, pignons de pin, ou amandes)

1/2 tasse de parmesan râpé
2 gousses d'ail

1/2 tasse d'huile d'olive extra vierge
Sel et poivre au goût
Jus d'un demi-citron



RECETTE

Le pesto des campagnes

- Rincez les feuilles de mauvaises herbes et séchez-les.
- Mixer : Dans un mixeur, combinez les feuilles, les noix, le parmesan et l'ail. Mixez jusqu'à obtenir une consistance épaisse.
- Ajouter l'huile : en continuant de mixer, ajoutez lentement l'huile d'olive jusqu'à obtenir une texture crémeuse.
- Assaisonnement : Ajoutez le sel, le poivre et le jus de citron. Mixez à nouveau pour bien mélanger.
- Servir : servez votre pesto sur des pâtes, des toasts, ou comme condiment pour des plats variés.

Ce pesto original et savoureux est parfait pour impressionner vos invités et utiliser les ressources naturelles de votre jardin de manière inventive !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelques astuces pour le jardin

- Le temps le permet encore, alors n'hésitez pas à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage.
- Vous pouvez également utiliser le paillage pour ne pas arroser trop fréquemment. Cette méthode permet de nourrir et protéger le sol de vos plantes, retenir l'eau et ainsi conserver un sol humide.
- Pour une solution naturelle et autonome dans l'arrosage de vos plantes et potagers, retrouvez l'astuce de l'Oya dans l'encadré.
- Une tonte de prévue ? Placez l'herbe de tonte au pied des arbres. Elle servira à la fois de paillis en séchant, mais aussi de compost.

ZAN ! KESAKO ?

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Adoptée le 20 juillet 2023, la loi ZAN vise à protéger nos espaces naturels, agricoles et forestiers en limitant leur transformation en zones urbanisées. La France s'est engagée à atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » d'ici 2050, avec une première étape de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels d'ici 2031.

Pour la commune de Chamant, cela implique de mieux planifier nos projets d'urbanisme et de trouver un équilibre entre développement et préservation de notre environnement.

La trajectoire de sobriété foncière doit être intégrée dans nos documents de planification, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chamant. D'ici 2028, notre commune devra ajuster son PLU pour répondre à ces nouveaux objectifs. En cas de non-conformité, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les zones à urbaniser.

Nous devons donc collaborer avec la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour mutualiser les efforts et garantir un développement durable tout en répondant aux besoins de logements et d'espaces économiques.

ET LES ZAER ?!

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi Climat et Résilience de mars 2023 permet aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables comme le photovoltaïque, l'éolien, ou la géothermie. Ces zones, personnalisées selon le potentiel local, ne sont pas exclusives : des projets peuvent être autorisés ailleurs.

Les communes doivent soumettre leurs propositions de zones à leur référent préfectoral. Une réunion publique de concertation avec la population a eu lieu le 15 mai en ce sens. Une fois validées, ces zones permettront aux communes de désigner des zones d'exclusion où les projets d'énergies renouvelables ne seront pas autorisés.

VIVRE ENSEMBLE

VIE DE LA COMMUNE



Malgré les infrastructures mises en place dans Chamant, notre policier municipal est encore confronté aux incivilités comme avec ce camion.



SÉCURITÉ

Matthieu TELLIEZ prend ses marques



«Je souhaite me rendre disponible et utile pour cette collectivité. Il y a une très bonne ambiance, un magnifique cadre de vie et de travail, un contact avec les gens que j'apprécie particulièrement qui font que les Chamantais vont devoir me supporter un long moment».

Une carrière dédiée à la sécurité

Originaire du Pas-de-Calais et âgé de 39 ans, Matthieu a débuté sa carrière après avoir obtenu un bac et une licence en STAPS. Il a ensuite intégré la gendarmerie en tant que gendarme adjoint volontaire dans le département de l'Indre. Après plusieurs années, il a été affecté à

Les Chamantais sont ravis de voir à nouveau circuler dans ses rues un policier municipal pour faire régner l'ordre et le bien vivre ensemble. Les incivilités restent malheureusement courantes.

la Gendarmerie de Senlis où il a exercé les fonctions d'adjudant et obtenu le diplôme d'officier de police judiciaire.

À Chamant, Matthieu a pour missions principales

- Assurer une présence visible et rassurante pour les habitants ;
- Prévenir et lutter contre les actes de délinquance et les incivilités ;
- Veiller au respect du Code de la route et verbaliser les infractions ;
- Intervenir en cas d'urgence et coordonner les premiers secours ;
- Sensibiliser les citoyens et particulièrement les jeunes aux règles de sécurité et de civisme.

Une arrivée prometteuse

Matthieu se réjouit de cette nouvelle étape dans sa carrière : « Chamant est un très beau village que je connaissais bien du fait d'avoir travaillé

à la gendarmerie de Senlis pendant douze ans. Depuis que je suis arrivé à Chamant, tout se passe très bien pour moi. J'ai été très bien accueilli par monsieur le Maire Philippe Charrier, les différents agents de la commune, mais également par les habitants de Chamant. »

Vers un mieux vivre ensemble

L'arrivée de Matthieu marque une étape importante pour la sécurité et la tranquillité de notre village. Nous sommes convaincus que son expérience et son engagement seront des atouts précieux pour notre communauté.

Vous pouvez joindre la police municipale par téléphone au 06 70 90 50 40 ou par mail police@chamant.fr. Sinon contactez la gendarmerie de Senlis au 03 44 53 02 97

VIVRE ENSEMBLE

VIE DE LA COMMUNE

SÉCURITÉ

Attention aux arnaques sur vos téléphones



Les bons réflexes



1 **Attention aux numéros inconnus.**
Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

#jenecliquepas
#jenerappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : **je consulte l'annuaire inversé** sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

• vert = gratuit
• gris = prix d'un appel normal
• violet = numéro surtaxé

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

COLLECTE DES DÉCHETS

Retrouvez ici le calendrier de collecte des déchets pour le deuxième semestre 2024.

Calendrier de Collecte 2024
Aumont en Halatte - Chamant - Courteuil - Fleurines

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
ORDURES MÉNAGÈRES Tous les JOURS à partir du 02 juillet 2024	02, 09, 16, 23, 30, 06, 13, 20, 27, 03, 10, 17, 24, 31	07, 14, 21, 28	04, 11, 18, 25	01, 08, 15, 22, 29	05, 12, 19, 26	02, 09, 16, 23
TRI SÉLECTIF Tous les JOURS à partir du 02 juillet 2024	02, 09, 16, 23, 30, 06, 13, 20, 27, 03, 10, 17, 24, 31	07, 14, 21, 28	04, 11, 18, 25	01, 08, 15, 22, 29	05, 12, 19, 26	02, 09, 16, 23
LE VERRE Point d'Apport Volontaire	02, 09, 16, 23, 30, 06, 13, 20, 27, 03, 10, 17, 24, 31	07, 14, 21, 28	04, 11, 18, 25	01, 08, 15, 22, 29	05, 12, 19, 26	02, 09, 16, 23
DÉCHETS VERTS Point d'Apport Volontaire	02, 09, 16, 23, 30, 06, 13, 20, 27, 03, 10, 17, 24, 31	07, 14, 21, 28	04, 11, 18, 25	01, 08, 15, 22, 29	05, 12, 19, 26	02, 09, 16, 23
ENCOMBRANTS Fleurines 8 août & 14 novembre		08, 14			14, 20	
ENCOMBRANTS Aumont en Halatte / Chamant - Courteuil 29 août & 21 novembre		29, 05			21, 27	
Recyclerie de Villers Saint Paul mardi au samedi de 10h à 17h sauf le jeudi de 13h30 à 17h	02, 09, 16, 23, 30, 06, 13, 20, 27, 03, 10, 17, 24, 31	07, 14, 21, 28	04, 11, 18, 25	01, 08, 15, 22, 29	05, 12, 19, 26	02, 09, 16, 23

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazéau - 60300 Senlis
www.ccsso.fr

Service Environnement
03 44 99 08 61
environnement@ccsso.fr



La compétence eau potable englobe la production, le transport et le stockage de celle-ci. La compétence d'assainissement regroupe les installations collectives et non collectives.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Eau potable et assainissement : se préparer au transfert de compétence

Le passage à l'échelon intercommunal de la compétence de l'eau et de l'assainissement permettra de disposer de services ayant la taille critique pour assurer une bonne maîtrise et la performance de cette compétence.

Mutualisation et investissements

Plus les services d'eau potable couvrent une population importante, meilleure est la connaissance du réseau, ainsi que son rendement et sa gestion. La mutualisation avec d'autres communes offre également la possibilité de financer des investissements importants tels que les usines de traitement des eaux, les stations d'épuration et les renouvellements de réseaux.

Assurer et sécuriser l'eau

À l'heure où les étés deviennent exceptionnellement chauds et où de nombreuses communes en France ont connu des ruptures, la nécessité de sécuriser l'approvisionnement de l'eau devient évidente, tant en quantité qu'en qualité. Cela nécessite des interconnexions réfléchies à l'échelle du bassin de vie, voire du département, en lien avec l'aménagement du territoire.

Débat sur la tarification et les investissements

Ce passage de compétence à partir du 1^{er} janvier 2026 engendre l'organisation d'un débat sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement ainsi que sur les investissements nécessaires. À l'issue de ce débat, une convention peut être conclue.

L'eau, une ressource de plus en plus précieuse



Aujourd'hui, l'eau non assainie à Chamant coûte 1 1327 €/m³ et l'eau assainie 4,057 €/M³. Ce coût s'explique par :

- Traitement de l'eau : Les installations de filtration et de désinfection, indispensables pour rendre l'eau potable.
- Transport et distribution : L'eau est acheminée via un réseau complexe de canalisations nécessitant une maintenance régulière.
- Traitement des eaux usées : L'eau utilisée doit être nettoyée avant de retourner dans la nature. Les stations d'épuration éliminent les contaminants et substances nocives.



L'Oya est une solution naturelle et économique pour l'irrigation des plantes. Utilisée depuis environ 4 000 ans en Chine antique, elle diffuse lentement l'eau dans la terre.

Pour réaliser votre Oya, il vous faudra, un pot en terre cuite non émaillée ou en céramique (un pot de 15 cm de diamètre représente 1,2 L), une soucoupe en terre cuite ou une assiette au diamètre adapté, un bouchon en liège, un cutter, une petite pelle et un peu de paille.

ASTUCES POUR PRÉSERVER L'EAU

ÉTAPES

- Boucher le trou au fond du pot avec le bouchon de liège. Il doit parfaitement étanchéifier le trou.
- Choisir l'emplacement du pot, en sachant qu'il irrigue environ 1.5 fois son diamètre et enterrer le pot en laissant dépasser quelques centimètres.
- Remplir d'eau et recouvrir le pot avec la soucoupe ou l'assiette.

D'autres astuces potager ? Envoyez-les à secretairegeneral@chamant.fr. Nous les publierons.

PÊLE-MÊLE

ÉVÈNEMENTS



Fêtes des voisins



Opération Hauts-de-France Propres



Kermesse et

feu de la Saint-Jean



François Percot



Tout neuf !

Repas des anciens

CCAS de la commune organisait le 2 février dernier, un repas convivial sur le thème de la chanson française.

Hauts-de-France propres 2024

Pour la 7^e édition, des Chamantais se sont donné rendez-vous en mars pour participer à un nettoyage grandeur nature de notre village.

Kermesse de l'école et feu de la Saint-Jean

Un événement toujours aussi apprécié des grands et des petits

La fête des voisins

Le 31 mai dernier, la météo n'a pas découragé certains Chamantais.

Le château Eiffel

Une restauration achevée pour l'ouvrage d'un élève du maître de l'acier, Gustave Eiffel.

INFOS PRATIQUES

AGENDA & ADRESSES UTILES



Espace France Services

L'aide pour vos démarches administratives et l'accès au numérique au plus proche de chez vous avec la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise. 06 33 52 79 99
franceservices@ccsso.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Papiers d'identité

Toutes les mairies ne sont pas équipées pour délivrer les passeports et les cartes d'identité. Consultez les mairies de Senlis, Creil, Nogent, Pont-Sainte-Maxence... pour prendre rendez-vous.



Bus départemental pour l'emploi

Pour connaître les dates de passage à Chamant, contactez du lundi au vendredi le 06 88 23 82 63.

La mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Fabienne RACOFIER, secrétaire générale ainsi que sa collègue Véronique DEMAURIC, vous y accueillent pour tout renseignement.

Monsieur le Maire peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.

Téléphone : 03 44 53 22 10

Adresse mail : mairie@chamant.fr

Site : www.chamant.fr

Services techniques

Pour toute demande relative aux services techniques, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.

Pharmacie de garde

Appelez le **32 37**

Numéros d'urgence

Urgence : appelez le **112**

Police : appelez le **17**

Pompiers : appelez le **18**

SAMU : appelez le **15**

Suivez les dernières informations & alertes de votre commune sur l'application mobile 

L'écho de Chamant est une publication de la commune de Chamant • Place Pierre Barrachin 60300 Chamant • 03 44 53 22 10 • mairie@chamant.fr • www.chamant.fr

Directeur de la publication : Philippe CHARRIER • **Rédactrice en chef** : Fanny SOUCHON (Agence Clé de Fa) • **Comité de rédaction** : Philippe CHARRIER, Fabienne RACOFIER • **Conception, réalisation** : Agence Clé de Fa

Illustrations : Mairie de Chamant, Flaticon

Tirage en 450 exemplaires
Distribution : Mairie de Chamant.



LE TRI
+ FACILE



PAPIER



l'écho de
Chamant